

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **18**
Ayant pris part au vote (vote
public) : **20**
o Pour : **20**
o Contre : **0**
o Abstention : **0**
o Blanc : **0**
o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme MOUNIER Emeline.

Absents : MM. CELLE Hubert, PEYRARD Guy et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX P.
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe.

Date de convocation :
Le 26 septembre 2023

Date d'affichage :
Le 26 septembre 2023

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2018-12-20/04 du 20 décembre 2018 prenant note des conclusions de l'étude réalisée par Haute-Loire ingénierie concernant l'aménagement l'évolution de l'aménagement de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules :

- Destination des bâtiments ADACH (maison d'habitation) et GAILLARD (ancienne auberge),
- Aménagement des extérieurs : abords de la gare et parc boisé.

Il rappelle ensuite, la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que les délibérations n° DC/2022-09-05/04 et n° DC/2022-09-05/05 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de réhabilitation du bâtiment de l'auberge.

Il rappelle enfin la délibération n° DC/2022-11-14/07 en date du 14 novembre 2022 approuvant les aménagements des abords extérieurs de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules concernant le parvis de la gare et de l'auberge et le parc boisé (piétonnisation du parvis, déplacement de la voie verte et de la voie communale, extension du parking...), et les demandes de subventions correspondantes.

M. SANTY explique que les modalités financières de ce projet ont évolué et présente alors le nouveau plan de financement prévisionnel incluant :

- Les montants de travaux suite à l'attribution du marché,
- Les subventions arrêtées par la Région Auvergne – Rhône-Alpes et l'Etat (DETR 2023),
- La possibilité de solliciter une subvention européenne FEDER dans le cadre du Massif Central « itinérances »

DELIBERATION N° :
DC/2023-10-02/07

OBJET DE LA SEANCE :
Via Fluvia – Aire d'accueil
(Raucoules)

Aménagement des abords

Demande de subventions

AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100207-DE
Reçu le 09/10/2023

Dépenses HT	Recettes
	DETR 2023 : 100 000 euros
Travaux : 483 688.16 euros	Région : 200 000 euros
Honoraires : 30 472.35 euros	FEDER : 56 690 euros
	Département : 54 638 euros
	Autofinancement : 102 832.51 euros
TOTAL : 514 160.51 euros	514 160.51 euros

M. SANTY propose au Communautaire de se positionner sur ce dossier.

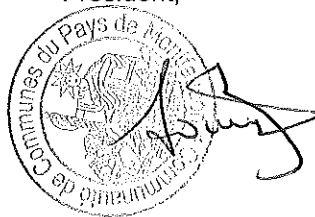
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme l'approbation du projet d'aménager les abords extérieurs de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules (parvis de la gare et de l'auberge, parc boisé et espace de stationnement),
- approuve le plan de financement prévisionnel actualisé ci-dessus,
- sollicite M. le Président de Région Auvergne - Rhône-Alpes pour une subvention la plus élevée possible,
- sollicite Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible dans le cadre du dispositif CAP 43,
- sollicite une subvention européenne au titre du FEDER Massif Central « itinérances » la plus élevée possible,
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100207-DE
Reçu le 09/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le